

## Compte rendu du Conseil Municipal du 01/10/2021 à 20h30

**Présents :** Philippe BUSSIÈRE, Jean CAZES, Christian DAURUT, Jean-Paul ESTRADE, Colette FABRE, Sylvie SIMPSON.

Michèle ARCANGELI excusée a donné procuration à Jean CAZES

François ARCANGELI excusé a donné procuration à Philippe BUSSIÈRE

Johan PRADERE excusé a donné procuration à Sylvie SIMPSON.

Arrivée de Marie-Christine CHEUZEVILLE à 21h23.

Philippe BUSSIÈRE est désigné secrétaire de séance.

### **1. Compte-rendu de réunions :**

**Rendez-vous avec un représentant de la ligue de l'enseignement.** Sylvie SIMPSON : dans le cadre d'une campagne D-CODEURS SEN !ORS en Comminges Proposition de mise en place d'un atelier en faveur de l'autonomie numérique des séniors. 10 ateliers de une ½ journée par semaine ouverts aux personnes à partir de 60 ans et encadrés par des volontaires en service civique. La mairie prêterait la salle avec accès internet. Début des ateliers prévus pour décembre.

À charge pour la commune de communiquer pour permettre aux personnes de s'inscrire auprès du responsable de cette démarche, tuteur des emplois civiques.

**Conférence des maires consacré au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) et à la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) 2021.** Sylvie SIMPSON : Il avait été prévu que les communes reversent 30% de leur FPIC à la 3CGS, permettant ensuite une enveloppe pour la DSC et les fonds de concours et une partie acquise à l'EPCI. Ces 30% auraient représenté environ 75.000€ mais les règles de répartitions dérogatoires entre l'EPCI et les communes ont été modifiées par le législateur, et les nouvelles règles ne permettent plus ce reversement uniforme de 30% et des critères doivent être appliquées. De ce fait le reversement des 75000€ n'est plus possible.

Les critères de répartition de droit du FPIC sont basés sur des données qui varient annuellement ce qui entraîne des variations automatiques de la répartition de droit sans que l'EPCI ne puisse intervenir.

FPIC 2021: 4372,91€ + DSC 2021: 369, 53 € Soit un montant total de 4742,44 €

Pour mémoire en 2020 FPIC + DSC : 5276,20 €

**Fibre numérique.** Sylvie SIMPSON fait le point sur le rapport reçu. François ARCANGELI était présent à la réunion. Point d'étape déploiement de la fibre optique : D'ici fin 2022, l'ensemble des foyers haut-garonnais sera raccordé à la fibre optique. Le rythme actuel de 10.000 prises par mois va permettre de compenser les conséquences de la période Covid et d'atteindre l'objectif de 278.000 prises déployées fin 2022.

L'armoire SRO (sous-répartiteur optique) sera installée derrière la cour de l'école au niveau des boîtes aux lettres.

**Syndicat des Écoles des Trois Vallées réunion : volet cantine.** Christian DAURUT (François ARCANGELI était présent à la réunion.) : Sur l'ensemble du Syndicat des écoles 80% des familles vont bénéficier du dispositif mis en place par l'Etat pour un montant de repas à 1€ (selon revenus fiscal).

*Mme le Maire rappelle que si nous ne pouvons pas nous rendre aux réunions de travail il est important de s'excuser auprès des organisateurs et de donner procuration si nécessaire.*

## **2. Opérations en cours :**

### **2.1 Réseau Chaleur Bois :**

La procédure contentieuse a démarré avec la 1<sup>ère</sup> réunion dirigée par Mr GEORGES expert désigné par le Tribunal Administratif avec Avocats et Experts de chaque partie. Des devis en vue d'audits d'investigations sont en cours. Désigné en juillet 2021 l'expert a un an pour rendre son rapport final. L'expertise portera sur différents points : la conception, la réalisation, l'exploitation journalière et maintenance, le volet financier.

L'AMF et la Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie ont désigné la commune lauréate dans la catégorie Transition Écologique des Victoires de l'Investissement Local pour son Réseau de Chaleur Bois.

Sylvie SIMPSON ira recevoir le trophée le 9 octobre dans le cadre du salon des Maires de la Haute-Garonne.

### **2.2 Objectif : faire ralentir les véhicules en agglomération**

Le projet de 8 ralentisseurs « plateau » étudié sous la mandature précédente doit être réexaminé. Il faut reprendre la réflexion sur le sujet pour implanter plusieurs modèles de ralentisseurs. Ont été évoqués, les STOP, les coussins berlinois, les chicanes comme celles d'Encausse.

Jean CAZES pense que ce système de chicanes est efficace et ne gêne pas la circulation des poids-lourds.

Pour être cohérent avec la Commune de Chein-Dessus un STOP sera implanté à la sortie du village direction Mane au niveau de l'intersection de Tarrouges.

Un arrêté sera pris par Mme le Maire.

Le stationnement dans le tournant à l'entrée du village Place Pène Blanche est accidentogène puisque des véhicules y sont garés presque en permanence. Un arrêté va être pris pour interdire tous stationnements à cet endroit. Une bande peinte en jaune sur le trottoir matérialisera la partie interdite au stationnement.

Un arrêté sera pris par Mme le Maire.

## **3. ONF : Modification de l'aménagement forestier pour la période 2021-2035.**

Les chablis suite à la tempête Barbara de l'hiver 2020-2021 rendent nécessaire la modification de certaines dispositions de l'aménagement approuvé le 6 juillet 2017 d'où la révision du plan d'aménagement forestier pour la période 2021-2035.

L'unité de gestion 3.a est étendue à une zone supérieure antérieurement considérée hors sylviculture par manque de desserte. L'utilisation actuelle d'un câble transporteur rend son exploitation possible pour récupérer les chablis. En conséquence la surface de l'UG 3.a passe de 30,16 ha à 47,99 ha et celle de l'UG 3.b de 126,73 ha à 108,90 ha.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet de modification d'aménagement forestier pour la période 2021-2035.

## **4. Retrait de la Communauté de Communes 3CGS du Syndicat des Écoles des Trois Vallées**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le retrait de la Communauté de Communes 3CGS du Syndicat des Écoles des Trois Vallées au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **5. Nomination référent INSEE.**

Philippe BUSSIERE est désigné comme coordonnateur pour le recensement de la population à établir en 2022.

Un arrêté sera pris par Mme le Maire.

## **6. Création d'une autorisation de stationnement taxi (ADS).**

Mme Estelle Mandresse habitante de Soueich a fait une demande d'ADS auprès de la mairie. Sous réserve que Mme Mandresse remette à la mairie son dossier de demande complété et dans la mesure où il n'en existe pas aucun élu ne s'oppose à cette demande. Une fois vérifié par Mme le Maire la demande sera envoyée à la Sous-Préfecture pour validation.

Il n'y a aucune obligation de marquage au sol pour marquer un emplacement spécifique.

Un arrêté sera pris en conséquence si retour positif de la sous-préfecture

## **7. Arrêté pour horaires d'extinction nocturne et campagne de communication**

Extinction : 23h00 – 06h00. Essai durant une année. Mise en place souhaitée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Flyer de communication à finaliser et distribution dans les boîtes aux lettres à prévoir en amont de cette date.

Jena CAZES se charge de demander des devis pour les trois panneaux informatifs qui devront être installés sur les trois entrées du village.

Un arrêté sera pris par Mme le Maire.

## **8. Décisions Modificatives Budget Communal & Budget RCB 2021**

Dans un budget le compte 022 "dépendances imprévues" ne peut pas dépasser + de 7,5% du montant total des dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre). La trésorerie n'avait pas vu que nous dépassions ce % tant sur le budget du Réseau Chaleur Bois que sur le budget communal.

**RCB** : Il faut diminuer de 280 €. Nous avons 5366,80€ en dépenses imprévues pour 67844,97€ de dépenses d'exploitation.

Mme le Maire propose

*Compte 022 dépenses imprévues* : - 280€

Compte 6226 Honoraires : + 280€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative pour le budget annexe du Réseau Chaleur Bois.

**BUDGET COMMUNAL** : il faut diminuer de 3950€. Nous avons 21.991,00€ en dépenses imprévues pour 247.071,06 € de dépenses de fonctionnement. Proposition de Mme le Maire d'après les dépenses déjà engagées.

*Compte 022 dépenses imprévues* - 3950€

Compte 60613 chauffage urbain : + 1000€

Compte 615221 Entretien et réparation bâtiments publics : + 500€

Compte 6281 Concours divers (cotisations revues + organismes) : + 250€

Compte 6455 Cotisations pour assurances du personnel : + 1200€

Compte 6456 Versement au F.N.C. du supplément familial : + 1000€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative pour le budget communal.

## **9. Don de deux parcelles de bois**

Un couple d'administrés souhaite faire don de deux parcelles de bois situées sur la commune de Herran. Parcelles AB13 de 1ha 02ca et AB242 de 78a 03ca  
Le conseil municipal accepte ce don et remercie chaleureusement ces administrés.

Comme vu par Philippe BUSSIERE sur des précédant dons de terrain, pour minimiser les frais de notaires il est préférable que ces parcelles soient vendues pour l'€uro symbolique plutôt que d'être données.

Christian DAURUT se charge d'aller trouver les donateurs pour leur en faire part et régler les modalités.

## **10. Questions diverses**

Rapport Réseau31 : Projet de renouvellement de la canalisation AEP (Adduction d'Eau Potable) de l'Arbas. Un état initial du milieu nature et une étude de délimitation de zones humides a été réalisées avant réalisation de travaux. Zone sensible de protection à protéger. Réseau31 se rapproche du Ministère de l'écologie pour obtenir les autorisations et étudie la manière de renouveler la canalisation tout en protégeant cette zone où sont recensés des espèces faunes ou flores en voie de disparition. Du fait du coût des travaux le changement des canalisations rue de Planque est déprogrammé pour 2022. Priorité à l'AEP d'où est distribuée l'eau potable du village.

Collecte ordures ménagères : Sylvie SIMPSON a rendez-vous sur site lundi 18 octobre avec Mme JOUBE et Mr CEP de la 3CGS sur le calage de la mise en place de points de regroupements des ordures ménagères. Il a déjà été évoqué par téléphone avec Mme JOUBE que Fougaron prévoit davantage de containers à la sortie de leur village, et un supplémentaire quartier haut de Pelach puisqu'ils débordent presque chaque semaine Tout cela dans le but de désengorger les containers à l'entrée du village Route de Barat.

Retour d'information sur les travaux de la DVI (Pont de Castelbiague, route coupée deux semaines avec une déviation très mal indiquée). Ils ont été réalisés hors période scolaire pour ne pas pénaliser les transports scolaires avec un détour assez conséquent mais de ce fait durant la période touristique.

Nouveaux locataires : trois nouveaux locataires en peu de temps. Travaux majoritairement effectués par l'employé communal ce qui a permis de n'avoir qu'un mois de vacance locative sur un appartement Place Pène Blanque.

Achat d'étagères complémentaires pour le rangement en Rdc à la bibliothèque suite à un nombre important de dons de livres brochés pour notre fonds propre.

Il n'y a pas eu d'entente sur la vente de la parcelle de terrain AB90, de ce fait l'entretien reviendra à la Commune

Commande passée pour la plaque impasse de Pelach et les deux numéros manquants.

Colette FABRE a constaté une déperdition de chaleur importante au niveau de la petite mezzanine au-dessus des toilettes et côté évier entre le couloir et le local associatif. Voir avec l'employé communal pour isoler.

Trail 2022 : Les organisateurs ont aménagé le local prêté par la mairie. 4 courses prévues en 2022. Fin juin dont une sur 2 jours.

*La séance est levée à 22h43.*